



Projet de charte « égalité professionnelle »

Examen des amendements présentés par FO au CTM du 19 juin 2014

Amendement FO n°1

Affirmer que l'égalité professionnelle est avant tout une question d'éthique et de justice et pas une opposition entre les hommes et les femmes.

POUR : FO (4)

Abstentions : CGT-FSU (6) - CFDT (3) - UNSA : (1 sur 2)

Bien que ne recueillant pas de majorité, le Président indiquera qu'il retiendrait les amendements comme celui-ci qui recueilleraient plus de votes favorables que de votes défavorables.

C'est ce qui amènera à ce que **ce premier amendement sera retenu d'emblée.**

Mais cette annonce conduira également par la suite les autres syndicats à des postures pour le moins « acrobatiques » comme on va le voir ci-après...

Amendement FO n° 2

Inscrire dans les objectifs de la charte, en premier lieu, la facilitation de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

POUR : FO (4) - CGT-FSU (5 sur 6)

Abstentions : CFDT (3) - UNSA : (1 sur 2)

Amendement retenu.

Amendement FO n°3

Rendre annuelle la présentation de bilans de gestion sexués pour les corps des agents en poste aux ministères. Par esprit de consensus et pour obtenir cette fréquence annuelle, FO propose que ce bilan, qui viendra préciser le bilan social annuel, concerne dans un premier temps les principaux corps, pour couvrir un maximum d'agents tout en donnant le temps nécessaire à l'administration pour constituer les données des autres corps.

Débat :

La DRH est sceptique sur sa capacité à produire annuellement ces données et préfère le terme « régulièrement ».

Face à la détermination de FO, rejointe par d'autres organisations syndicales, l'administration a accepté cet amendement.

POUR : FO (4) - CGT-FSU (6) - CFDT (3)

CONTRE : UNSA : (1 sur 2)

Amendement retenu.

Amendement FO n°4

Le texte propose de féminiser seulement les corps des ingénieurs et des techniciens. FO demande la suppression de ce paragraphe, pour la simple et bonne raison que l'enjeu est la mixité de tous les métiers, corps et fonctions des ministères.

Les corps à prédominance masculine doivent être féminisés et inversement, d'autres doivent être masculinisés.

C'est ainsi que les mentalités évolueront aussi et que les plafonds de verre tomberont.

Débat :

FO a rappelé les contradictions de l'administration, qui consistent à mélanger différentes versions de texte, sur la base de la confusion provoquée par la CGT lors du CTM du 22 mai, et proposer des phrases préalablement retirées par elle-même...

Tous les corps doivent progresser vers la mixité, pourquoi en citer deux particulièrement si ce n'est pour les stigmatiser ?

Enfin, FO a rappelé la forte féminisation du corps des ITPE dans les jeunes promotions (à voir les autres corps lorsque que la DRH produira des données sexuées sur les autres corps comme FO l'a obtenu), largement supérieure à la féminisation des ingénieurs en général.

Que les choses soient claires, FO ne défend pas les ingénieurs hommes, comme les autres organisations syndicales ont essayé de le faire croire, mais lutte pour la mixité de tous les corps, sans stigmatiser les uns ou les autres. Et rappelons à ce titre, que par le principe du concours d'entrée dans la Fonction publique, quel que soit le corps, la discrimination se passe en amont du concours (image de certains métiers auprès des jeunes) et au moment du concours, dans la subjectivité de l'oral.

Enfin, FO a rappelé l'importance de ne pas stigmatiser des agents qui ont tout leur rôle à jouer dans l'effectivité de l'égalité professionnelle.

Finalement, contre la position des autres organisations, hostiles aux corps techniques dans une logique de lobbying, l'administration a reçu les arguments de FO et accepté de revoir sa copie, en reconnaissant la bonne évolution de la représentation des femmes dans les corps techniques.

Nouvelle formulation :

Ils veilleront, en particulier, à poursuivre la féminisation des métiers traditionnellement occupés par des hommes, comme les ingénieurs et les techniciens.

POUR : unanimité (14 sur 15, du fait de l'absence d'un des 2 représentants de l'UNSA)

Amendement retenu.

Amendements FO n°5 et 6

Ces deux amendements traitent de l'accès à la formation et à la promotion. Sur la base des résultats de l'enquête, il apparaît clairement que les difficultés grandissantes à concilier vie professionnelle et vie privée - notamment les responsabilités familiales - pénalisent les parents et principalement les femmes. FO a donc proposé d'ajouter cette notion de responsabilité familiale, tout en conservant la situation particulière des femmes.

Alors que le Président avait indiqué qu'il était disposé à retenir également ces deux amendements, les autres organisations syndicales, bloquées dans une logique exclusivement centrées sur les femmes, y ont fait obstacle.

Ainsi, pour les autres organisations syndicales, les responsabilités familiales n'ont aucun impact sur la carrière !

Pourtant, et FO l'a rappelé, 52% des hommes et 74% des femmes ont refusé des offres de formation du fait de leurs responsabilités familiales !

Toutes et tous apprécieront...

POUR : FO (4)

CONTRE : CGT-FSU (6) - CFDT (3) - UNSA (1 sur 2)

Amendements rejetés.

Amendement FO n°7

L'administration souhaite que les CAP et CCP traitent de l'égalité professionnelle. Sauf qu'elles le font déjà et ont permis, grâce à la mobilisation des syndicats, d'atteindre - entre autres - des taux de promotion conformes à la répartition hommes/femmes.

A l'heure où l'administration remet en cause le rôle des CAP et CCP, FO a souhaité rappeler cette action, forte de notre engagement sur ces sujets, et l'importance de conserver ces instances.

La CGT a noté que toutes les CAP ne sont pas toutes au même niveau. La CGT a ainsi loué l'action de la CAP des ITPE (où FO détient tous les sièges), tant en termes d'engagement que d'efficacité et de résultats !

Reformulation :

Soutiens essentiels, les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP) poursuivront leurs travaux dans le souci de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les avancements et promotions des agents publics.

POUR : FO (4) - CGT-FSU (6) - UNSA : (1 sur 2)

CONTRE : CFDT (3)

Amendement retenu.

Amendement FO n°8

FO souhaite que l'accompagnement des interruptions de carrière, notamment lors de la reprise d'un poste, soit proposé à tout agent connaissant une interruption de carrière (et pas uniquement pour raison familiale).

Arguant d'un périmètre inadapté, les autres organisations syndicales et l'administration ont refusé que toutes les interruptions de carrière soient concernées par cet accompagnement.

Les agents revenant d'un congé longue maladie seront contents !

POUR : FO (4)

CONTRE : CFDT (3) - UNSA : (1 sur 2)

abstentions : CGT-FSU (6)

Amendement rejeté.

Amendement FO n°9

La gestion du temps partiel doit faire l'objet de réflexions, mais aussi et dès maintenant de formations pour l'encadrement.

Prenant acte de l'enquête FO, l'administration a reconnu la mauvaise gestion du temps partiel, qui ne doit pas être une compression de 5 jours de travail sur 4, comme c'est trop souvent le cas.

Et pour cause, selon l'enquête FO, c'est le cas pour 80% des agents à temps partiel !

POUR : unanimité (14 sur 15, du fait de l'absence d'un des 2 représentants de l'UNSA)

Amendement retenu.